

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 434-CE-3503

concernant la nomination d'une membre au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement (CIPCEE)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 434^e réunion tenue le jeudi 26 mars 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la résolution 323-CE-2433 de la commission des études du 5 février 2015;

ATTENDU l'article 105.10 du *Règlement général* qui précise les pouvoirs particuliers de la commission des études, notamment ceux consistant à « procéder [...] aux nominations sur les comités qui relèvent de sa compétence »;

ATTENDU le poste à pourvoir;

ATTENDU la résolution de l'Association Générale des Étudiants (AGE-UQO);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Pascal Sergent,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Maude Chaussé, étudiante à la maîtrise en sciences infirmières, pour un mandat de trois (3) ans débutant le 27 mars 2026 et se terminant le 26 mars 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 434-CE-3504

concernant le projet de modification des programmes de premier cycle en sciences infirmières : certificat en sciences infirmières (4693) et baccalauréats en sciences infirmières cheminement DEC-BAC (7455) et formation initiale (7456)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 434^e réunion tenue le jeudi 26 mars 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'article 8.7 du *Règlement des études de premier cycle* spécifiant que l'inscription à un stage peut être assujettie à des exigences particulières, notamment l'atteinte d'une moyenne cumulative minimale ou la réussite de cours préalables déterminés, un régime pédagogique particulier (RPP) a été appliqué à certains stages de la formation initiale afin d'exiger la réussite, avec une note minimale de C- ou la mention « succès », selon le cas, de préalables spécifiques, incluant les cours théoriques et les laboratoires précédant ces stages;

ATTENDU que la structure des crédits obligatoires reconnus du collégial a été révisée et que le nombre de crédits reconnus dans le cheminement DEC-BAC passe de 34 à 33 crédits;

ATTENDU le projet de modification des programmes de premier cycle en sciences infirmières (4693, 7455 et 4693) (annexe 1);

ATTENDU la résolution UQO-DSI-19-1765 de l'Assemblée départementale du 5 mars 2026 approuvant la création et la modification des cours de premier cycle en sciences infirmières (annexe 2);

ATTENDU la résolution 199-MSI-090326-03 du conseil de module des sciences infirmières du 9 mars 2026 approuvant le projet de modification des programmes de premier cycle en sciences infirmières (4693, 7455 et 4693) (annexe 3);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Pascal Sergent, appuyée par Chantal Déry,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification des programmes de premier cycle en sciences infirmières : certificat en sciences infirmières (4693) et baccalauréats en sciences infirmières cheminement DEC-BAC (7455) et formation initiale (7456) tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 434-CE-3505

concernant le projet d'approbation du protocole d'entente convenu entre le Département de travail social, le Département de droit et le Département des sciences infirmières au sujet de modalités de gestion du programme court de deuxième cycle sur la fertilité et la procréation assistée (9189)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 434^e réunion tenue le jeudi 26 mars 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la résolution 474-CA-7342 du conseil d'administration du 17 juin 2024 approuvant l'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée et son rattachement à l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en travail social (annexe 1);

ATTENDU le protocole d'entente convenu entre le Département de travail social, le Département de droit et le Département des sciences infirmières au sujet de modalités de gestion du programme court de deuxième cycle sur la fertilité et la procréation assistée (9189) (annexe 2);

ATTENDU la résolution UQO-DD-035-0157 du Département de droit approuvant le protocole d'entente et la responsabilité du cours PPA6003 *Aspects juridiques de la procréation assistée* (annexe 3);

ATTENDU la résolution UQO-DSI-19-1764 du Département des sciences infirmières approuvant le protocole d'entente et la responsabilité du cours PPA6043 *Physiologie de la fertilité et médecine reproductive* (annexe 4);

ATTENDU la résolution UQO-DTS-313-1570 du Département de travail social approuvant le protocole d'entente et la responsabilité des cours PPA6023 *Bioéthique de la procréation assistée*, PPA6033 *Enjeux psychosociaux de l'infertilité et de la procréation assistée* et PPA6053 *Procréation pour autrui et dynamiques familiales* (annexe 5);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Pascal Sergent, appuyée par Simon Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le protocole d'entente convenu entre le Département de travail social, le Département de droit et le Département des sciences infirmières au sujet de modalités de gestion du programme court de deuxième cycle sur la fertilité et la procréation assistée (9189);

D'APPROUVER le transfert du cours PPA6003 *Aspects juridiques de la procréation assistée* de la banque de cours du Département de travail social vers celle du Département de droit;

D'APPROUVER le transfert du cours PPA6043 *Physiologie de la fertilité et médecine reproductive* de la banque de cours du Département de travail social vers celle du Département des sciences infirmières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 434-CE-3506

concernant le projet de suspension des admissions à temps partiel au DESS en comptabilité professionnelle (1808)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 434^e réunion tenue le jeudi 26 mars 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU les nouvelles exigences de l'Ordre des CPA du Québec quant au nouveau programme de formation professionnelle qui sera en vigueur en 2027;

ATTENDU l'ouverture du nouveau DESS en comptabilité professionnelle prévue à l'automne 2027 pour répondre à ces nouvelles exigences;

ATTENDU que le DESS en comptabilité professionnelle (1808) est offert aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme et que l'admission selon un régime d'études à temps partiel est offerte uniquement au campus de Gatineau;

ATTENDU que l'admission à temps partiel ne sera plus possible pour les personnes étudiantes du DESS actuel en raison de l'impossibilité pour celles-ci de terminer à temps leur programme de formation;

ATTENDU la résolution 36-CPA-02 du comité de programme de deuxième cycle en comptabilité professionnelle du 25 septembre 2025 autorisant la suspension des admissions à temps partiel du programme 1808 dès le trimestre d'hiver 2027 pour le campus de Gatineau (annexe 1);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Gabriel Lafond Bassil, appuyée par Stéphanie Fecteau,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de suspendre les admissions à temps partiel au DESS en comptabilité professionnelle (1808) au campus de Gatineau, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement de la récipiendaire par l'UQO

RÉSOLUTION 434-CE-3507

concernant l'avis de la commission des études à la rectrice relatif à l'attribution de trois (3) doctorats *honoris causa* (2026)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 434^e réunion tenue le jeudi 26 mars 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

Sur proposition de Stéphanie Demers, appuyée par Stéphanie Fecteau,

IL EST RÉSOLU :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

**Résolution sous embargo jusqu'au
dévoilement du récipiendaire par
l'UQO**

RÉSOLUTION 434-CE-3508

concernant l'avis de la commission des études à la rectrice relatif à l'attribution de trois (3) doctorats *honoris causa* (2026)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 434^e réunion tenue le jeudi 26 mars 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

Sur proposition de Stéphanie Demers, appuyée par Stéphanie Fecteau,

IL EST RÉSOLU :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire par l'UQO

RÉSOLUTION 434-CE-3509

concernant l'avis de la commission des études à la rectrice relatif à l'attribution de trois (3) doctorats *honoris causa* (2026)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 434^e réunion tenue le jeudi 26 mars 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

Sur proposition de Stéphanie Demers, appuyée par Stéphanie Fecteau,

IL EST RÉSOLU :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet